



**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2022 (18h35)
Salle du grand champ- ARDOIX**

Membres titulaires	:	55
En exercice	:	55
Membres suppléants	:	23
Présents	:	36 + 1
Votants	:	52
Convocation et affichage	:	14/06/2022
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur Olivier DE LAGARDE

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Clément CHAPEL, Nathalie CLÉMENT, Sylvette DAVID, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bertrand PIATON.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Simon PLENET), Nicole ARCHIER (pouvoir à Ronan PHILIPPE), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), François CHAUVIN (pouvoir à Sylvie BONNET), Claudie COSTE (pouvoir à Laurent MARCE), Nadège COUZON (pouvoir à Damien BAYLE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Jérémie FRAYSSE (pouvoir à Catherine MICHALON), Juanita GARDIER (pouvoir à Romain EVRARD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Danielle MAGAND (pouvoir à Antoinette SCHERER), Richard MOLINA (pouvoir à Simon PLENET), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Martine OLLIVIER), Michel SEVENIER (pouvoir à Maryanne BOURDIN).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Assia BAIBEN-MEZGUELTI, Pascal PAILHA, Yves RULLIÈRE.

**CC-2022-229 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - DESIGNATION
D'UN REPRÉSENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL SUD
RHÔNE-ALPES DEPLACEMENTS DRÔME ARDECHE (SRADDA)**

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

Par délibération précédente, le Conseil Communautaire a validé l'adhésion de Montélimar-Aggomération à la société publique locale Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche (SRADDA) à hauteur de 1 % du capital de cette dernière.

Dans le cadre de son intégration au capital de la SRADDA, Annonay Rhône Agglo doit désigner un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de cette structure afin d'être directement associée aux décisions

Sauf exception prévue par les textes, seuls les conseillers communautaires titulaires peuvent être désignés représentants de la communauté d'agglomération dans les organismes extérieurs ; un conseiller communautaire suppléant ne saurait être désigné en raison du caractère ponctuel et aléatoire de ses fonctions communautaires.

Monsieur le Président propose donc la candidature de Maxime Durand et demande aux conseillers communautaires titulaires intéressés de bien vouloir se faire connaître.

S'agissant d'une nomination, le vote a lieu, en principe, à bulletin secret, sauf accord unanime des conseillers.

Monsieur le Président propose de procéder par un vote ordinaire et soumet cette proposition aux voix

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-1 et L.5211-9 et L.2121-33, L.2121-21,

VU la délibération précédente du Conseil Communautaire en date du 22 juin 2022 approuvant l'adhésion d'Annonay Rhône Agglo à la Société Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE **Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

PREND ACTE de l'accord unanime des conseillers présents pour procéder à un vote ordinaire

ÉЛИT Maxime Durand comme représentant d'Annonay Rhône Agglo au sein du Conseil d'administration de la société publique locale Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche (SRADDA), une seule candidature ayant été déposée pour le poste à pourvoir, la nomination prend effet immédiatement.

CHARGE Monsieur le Président ou son représentant de signer tous les documents afférents et de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 27/06/22
 Affiché le : 29/06/22
 Transmis en sous-préfecture le : 27/06/22
 Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220622-34289-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
 registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 Le Président

Simon PLENET